

Décision n° P 2019 - 20 en date du 26 MARS 2019
portant délégation de signature du président du directoire en matière
d'acquisitions foncières

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 30 mai 2018 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu la délibération du Directoire n° D-2019-10,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Françoise HEBRARD, responsable des acquisitions foncières au sein de l'Unité Maîtrise Foncière, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- L'acte de vente avec la société BREVIMMO pour l'acquisition, dans un ensemble immobilier sis à ROSNY-SOUS-BOIS (Seine-Saint-Denis), 17-19 rue Joseph et Etienne Montgolfier cadastré A 104, A 142, B 299 et K 172, des lots de copropriété n° 102, 111 et 112 pour un prix de 9.822.900 € indemnité de emploi et perte de loyer incluse, avec prise en charge de la TVA résiduelle pour un montant de 75.687 €,
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Article 2 : La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le

26 MARS 2019



Thierry DALLARD

Société du Grand Paris

Immeuble « Le Cézanne »
30, avenue des Fruitiers • 93200 Saint-Denis
Siret n°525 046 017 00030